

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 août 2024.

N° 42 / 2024

Portant avis sur le projet de statut du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française (SPCPF)

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 28 août 2024

Date de convocation : 19 août 2024

Lieu de la séance : ANCIENNE MAIRIE DE HAO

Membres présents : 12 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 3 membres

Membre(s) absent(s) : 0 membre

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU le courrier n°326/2024/SPC enregistré le 07 août 2024 sous le numéro n°113/2024/TM
VU le projet de statut du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française ;

Considérant que le syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française (SPCPF) est un syndicat intercommunal à vocation multiple créée en 1980, regroupant les 46 communes de la Polynésie française, ayant pour objet d'assurer pour leur compte certaines prestations ou compétences transférées.

Considérant que le SPCPF a sollicité les communes membres pour approuver une modification de ses statuts, visant à apporter le meilleur service à ses adhérents, de défendre aux mieux les intérêts du monde communal polynésien, à clarifier ses modalités de fonctionnement et de financement et à modifier son statut juridique ;

Considérant que le conseil municipal de la commune de Hao a examiné le projet de modification de statut du SPCPF, et qu'il estime qu'il répond aux besoins et aux attentes des communes de la Polynésie française ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – **Approuve** le projet de modification des statuts du Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française (SPCPF), annexé à la présente délibération, et **autorise** les élus titulaires membres du conseil syndical à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télécours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

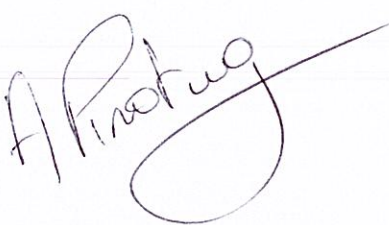
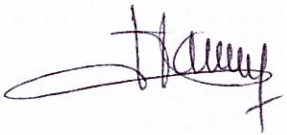
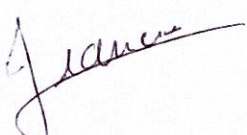
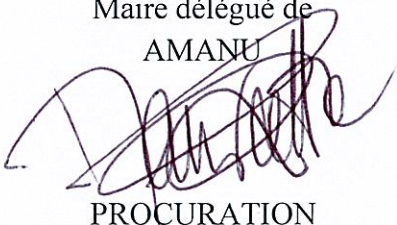
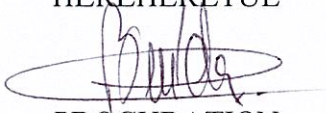
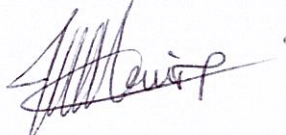
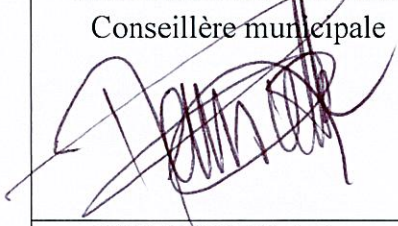
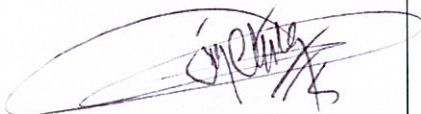
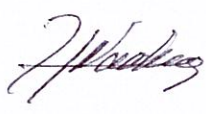
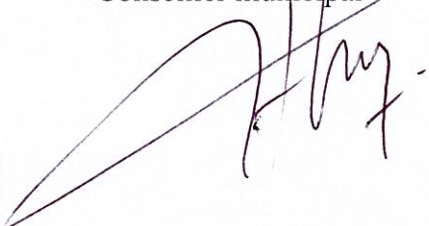
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **15 (dont 3 procurations)**

Contre :

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU PROCURATION 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE PROCURATION 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal PROCURATION 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant avis sur le projet de statut du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française (SPCPF)